

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

Dépôt en préfecture le :

L'an Deux Mille douze et le 13 septembre à huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	---
	<b>Votants</b>
	---
DATE DE LA CONVOCATION	
07/09/12	
DATE D'AFFICHAGE	
13/09/2012	

**Présents :** Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Michel ROBIN, Jean-Louis TEXIER, Pierre COLLENOT, Jean-Jacques LABROUSSE et Madame Michelle GUILLAUME

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mesdames Christine SABOURAUD, Françoise GUINDANT, Natacha BLANCHET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre SPELETTA

**Séance de 8 heures 45 :**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre SPELETTA est nommé secrétaire de séance.

**1. CUI-CAE « Entretien et rénovation des bâtiments communaux » : Création de poste**

Suite au départ de Mickaël SCHMITT qui a mis fin à son contrat au mois d'août dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un nouveau Contrat Unique d'Insertion « Aide au service technique – Entretien et rénovation des bâtiments communaux ».

Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) de 9 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois maximum.

Prise en charge par l'État ou le Conseil Général suivant la situation du candidat de 70 % à 90 % pour une durée plafonnée à 22 heures hebdomadaires.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de créer un nouveau CUI « Aide au service technique - Entretien et rénovation des bâtiments communaux » par :

**6 VOIX POUR ET 2 CONTRE (COLLENOT-LABROUSSE)****2. CUI-CAE « Entretien et rénovation des bâtiments communaux » : Nomination de Stéphane TRICARD**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 13/09/2012, le Conseil Municipal a accepté la création d'un nouveau CUI (Contrat Unique d'Insertion) « Aide au service technique – Entretien et rénovation des bâtiments communaux ».

Le Maire informe qu'il a réalisé plusieurs entretiens de recrutement et propose d'embaucher Monsieur Stéphane TRICARD à ce poste.

Le candidat étant bénéficiaire du RSA, la convention du CUI sera signée entre la Commune et **le Conseil Général 17** dans les conditions ci-dessous :

Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) de **9 mois renouvelable jusqu'à 18 mois maximum**.

Prise en charge du Conseil Général Charente-Maritime à 90 % pour une durée plafonnée à 22 heures hebdomadaires.

Après délibération, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire par **6 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (LABROUSSE) et 1 VOIX CONTRE (COLLENOT) :**

- A signer la convention avec le Conseil Général.
- A renouveler le contrat au terme des 9 mois si nécessaire, suivant les dispositions en cours et à venir.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 55.